



Une initiative de la Ville de Seraing

Je suis commerçant, je m'affilie!

Comment ça marche ?

Les commerces participants sont identifiables grâce à un autocollant apposé sur leur vitrine. Après réception du chèque, le commerçant participant pourra le remettre dans les bureaux de l'AREBS (Agence de Redéploiement Economique du Bassin Serésien) situés rue Cockerill, 40/42 (bâtiment Néocittà), et recevra dans le mois, sur son compte bancaire, 23 euros par chèque remis.

Quels sont vos avantages ?

- Une communication de grande ampleur pour votre commerce,
- La possibilité de toucher une nouvelle clientèle,
- Une fidélisation plus rapide de votre clientèle,
- Une augmentation de votre chiffre d'affaires.

Comment devenir commerçant affilié ?

Contactez-nous:

Tél: 04/236 03 50 | du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 14h30

Email : info@arebs.be

Qui peut acheter les chèques commerces ?

- Les chèques commerces peuvent être distribués par la Ville de Seraing en lieu et place de certains subsides. C'est donc la garantie de réinjecter l'argent dans les commerces serésiens.

- Ils peuvent également être achetés par des entreprises ou des commerces afin de les

offrir à leurs clients ou collaborateurs. Un moyen unique de promouvoir votre région.